



COMPTE-RENDU

Le 5 juin 2026 à 18h00, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présents : Madame Elsa CHEVALLIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Jean-Yves DUBREIL, Monsieur Jean-Baptiste DUMONTET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nathalie FRIAUD GIRARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Béatrice LORIEUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Stéphane DESFORGES, Madame Emeline POULAIN, Madame Marina RICHARD, Monsieur Yannick SOURIOU

Procurations : Monsieur Stéphane DESFORGES à Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Emeline POULAIN à Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Yannick SOURIOU à Monsieur Fabien THEVENOUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

Une seule liste ayant été déposée, les résultats du scrutin ont permis l'élection de :

Délégués titulaires :

- Fabien THEVENOUX
- Véronique PAULMIER
- Thierry LASSAUZÉ

Délégués suppléants :

- Jean-Yves DUBREIL
- Béatrice LORIEUX
- Sébastien DENIZOT

Le scrutin a enregistré 14 bulletins, dont 2 blancs et 12 suffrages exprimés.

2. Vente d'un terrain au lotissement Beau Soleil

Le Conseil municipal a approuvé la vente de la dernière parcelle disponible au lotissement **Beau Soleil**, d'une superficie de **683 m²**, située rue Jean Bourdin.

Cette parcelle sera cédée à **Mme Ingrid SOLLIER** au prix de **10 € le mètre carré**, conformément aux conditions validées par les deux parties.

3. Renouvellement de la convention avec la SPA

Afin d'assurer la prise en charge des chiens errants sur le territoire communal, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention conclue avec la **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Montluçon**.

Cette convention, applicable à compter du **1er janvier 2027**, est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Elle garantit l'accueil des animaux errants à la fourrière de la SPA, les opérations de capture et de transport restant à la charge de la commune.

4. Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal a autorisé l'installation de la terrasse de l'établissement **Chez Chaumat**, place François-Péron, pour la saison estivale.

Cette autorisation s'inscrit dans la volonté de soutenir l'activité commerciale et l'animation du centre-bourg. La redevance applicable est celle fixée par la délibération municipale du 11 juillet 2017, soit 10 €/m² sur une surface occupée de 40 m².

5. Participation financière de l'ASC Judo

Dans le cadre de l'acquisition de nouveaux tatamis destinés au dojo communal, le Conseil municipal a accepté la participation financière de l'**ASC Judo de Cérilly**.

L'association contribuera à hauteur de **980 €**, soit **20 % du coût hors taxes** de l'équipement. Les tatamis demeurent la propriété de la commune.

6. Attribution d'une subvention à l'Association d'Aide à Domicile Nord Allier

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de **300 €** à l'**Association d'Aide à Domicile Nord Allier**.

Cette aide permettra de soutenir les actions menées par l'association auprès des habitants de la commune, dont plusieurs bénéficient de ses services d'accompagnement à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Cérilly, le 30 juin 2026

Le Maire,

Fabien THEVENOUX